artdam
agence culturelle technique
bourgogne-franche-comté

COMPAGNIES 2024

VOTRE LIVRET D'ACCUEIL

SOMMAIRE

1 BIENVENUE À L'ARTDAM

2 ADHÉSION

3 COMMENT VENIR À L'ARDTAM ?

4 VOUS ÊTES ARRIVÉS !

6 EQUIPEMENTS MIS À DISPOSITION

9 RÈGLEMENT D'OCCUPATION

10 LA MAISON DU COMMUN

11 AUTOUR DE L'ARTDAM

BIENVENUE À L'ARTDAM !

Depuis 1983, nous œuvrons pour le développement culturel de la région. Devenue association indépendante, l'Artdam poursuit son action à l'échelle de la région Bourgogne-Franche-Comté.
L'appui de l'instance régionale nous permet de vous soutenir dans quatre directions :

- La ressource et l'accompagnement techniques
- La formation des professionnels et des bénévoles
- L'appui aux territoires en matière d'ingénierie culturelle
- Médiation autour du cinéma et du spectacle vivant

L'Artdam est un véritable outil à disposition des acteurs du spectacle vivant, toutes disciplines confondues, mais également du secteur audiovisuel. Nous travaillons avec les différents partenaires régionaux à la structuration des actions, dans une logique bienveillante de concertation et de faire ensemble.

En mettant le plateau de création au service du spectacle vivant, l'Artdam apporte un soutien direct aux compagnies du territoire. Celui-ci se manifeste par la mise à disposition du plateau et peut se compléter avec la location de matériel, l'assistance technique et l'accompagnement à la médiation culturelle.

Nous contacter

Artdam - agence culturelle et techniques régionale
7 rue du Professeur Louis Néel - 21600 LONGVIC
www.artdam.asso.fr

Votre contact

Léna, Responsable du plateau de création
03 80 67 08 60
accueil.plateau@artdam.fr

ADHÉSION

L'Artdam œuvre pour le développement culturel de la Région Bourgogne-Franche-Comté en soutenant le spectacle vivant et l'audiovisuel.
Votre adhésion vous place au cœur de la vie de l'association et contribue grandement à notre rayonnement.

Il est indispensable d'être préalablement adhérent pour bénéficier de la ressource technique de l'Artdam : parc de matériel scénique et audiovisuel, plateau de création, studio d'enregistrement. Votre adhésion sera valable jusqu'au 31 janvier 2025.

Nos tarifs restent inchangés :

- 20 € pour les associations adhérentes des fédérations régionales des Foyers Ruraux, de la Ligue de l'Enseignement et des MJC
- 30 € pour les associations culturelles ou socio-culturelles
- 50 € pour les collectivités territoriales et les établissements d'intérêt général ou d'utilité sociale

dont le siège social se situe en Bourgogne-Franche-Comté.

Une adhésion est avant tout une forme de soutien à notre association, à ses valeurs et ses missions.
En cas de non utilisation de nos services, celle-ci ne peut être remboursée.

Comment adhérer ?

1 - Il vous suffit de remplir le formulaire d'adhésion en ligne sur notre site internet www.artdam.fr
Celui-ci nous sera envoyé pour confirmation (aucun paiement à ce stade n'est demandé).
2 - Dans un second temps, nous vous enverrons un mail de demande de règlement que vous pourrez acquitter par CB, virement ou par chèque.

Communication

Comme le prévoit le règlement de notre association, il vous est demandé de faire figurer notre logo sur la communication (affiches, flyers, programmes) des événements pour lesquels vous sollicitez le matériel ou l'aide technique de l'Artdam. Vous pouvez télécharger librement ce Logo sur notre site web : www.artdam.fr
De notre côté, avec votre accord, nous communiquerons sur votre accueil par le biais de nos différents réseaux sociaux.

Etes-vous à jour de votre adhésion ?

COMMENT VENIR À L'ARTDAM ?

Nos locaux se situent au 7 rue du Professeur Louis Néel à Longvic, à proximité immédiate de Dijon et des autoroutes qui desservent la capitale régionale.
Un parking est à votre disposition.

La gare la plus proche est celle de Dijon. Vous pouvez ensuite prendre le bus jusqu'à l'Artdam

Ligne 6 :
Direction Artdam > LONGVIC (arrêt Pommerets, à une dizaine de minutes à pied)
Direction Dijon >TOISON D'OR

Site internet Divia : https://www.divia.fr/bus-tram/decouvrir-les-lignes/l6-longvic-toison-d-or
Application mobile : Divia Mobilités

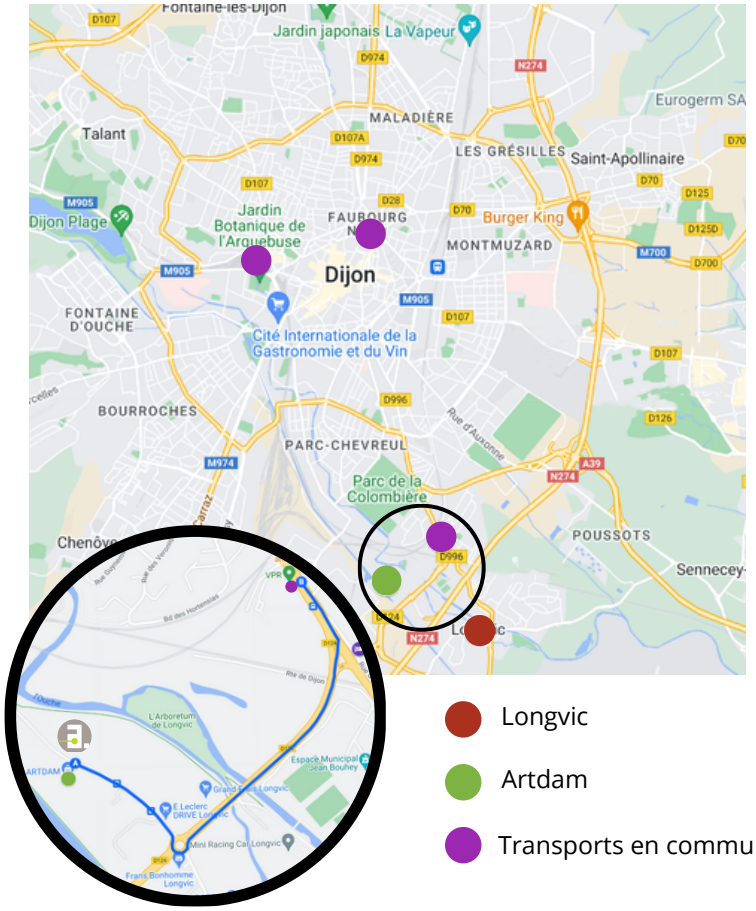

VOUS ÊTES ARRIVÉS !

A votre arrivée, Léna, votre interlocutrice, vous remettra :

- Les code du portail et de l'alarme
- La clé extérieure du plateau
- Et toutes les instructions nécessaires

N'hésitez pas à lui demander le code wifi, si besoin !

Nous ferons un état des lieux d'entrée et un inventaire de l'espace cuisine et fixerons avec vous l'heure de l'état des lieux pour votre départ.
Nous vous rappelons que le nettoyage de la cuisine doit être fait par vos soins et que la poubelle devra être sortie dans le conteneur gris, à votre départ.

HORAIRES : Vous serez libre de venir et de repartir quand vous le souhaitez entre 7h30 et 3h du matin.

CHECK LIST JOURNALIÈRE

Arrivée à l'Artdam :

- ✓ ouvrir le portail avec le code (si déjà ouvert : notre équipe est sur place)
- ✓ ouvrir la porte extérieure avec clé + code alarme (si notre équipe est déjà sur place, elle aura désactivé l'alarme)
- ✓ mettre le chauffage si besoin

Départ de l'Artdam :

- ✓ Eteindre toutes les lumières (plateau + cuisine + sanitaires) : le couloir s'éteint automatiquement grâce aux détecteurs de mouvements
- ✓ Baisser / éteindre le chauffage
- ✓ Baisser les gradateurs
- ✓ Activer l'alarme (la 1ère porte doit être fermée pour l'activer)
- ✓ Fermer la porte extérieure à clé
- ✓ Mettre votre poubelle dans le conteneur gris, prévu à cet effet, situé à l'extérieur

SORTIE DE RÉSIDENCE

Léna pourra avec vous, organiser en amont de votre venue, un projet de médiation qui pourra déboucher sur une forme concrète lors de la résidence : sortie de résidence, rencontre avec un public, échange avec des professionnels...

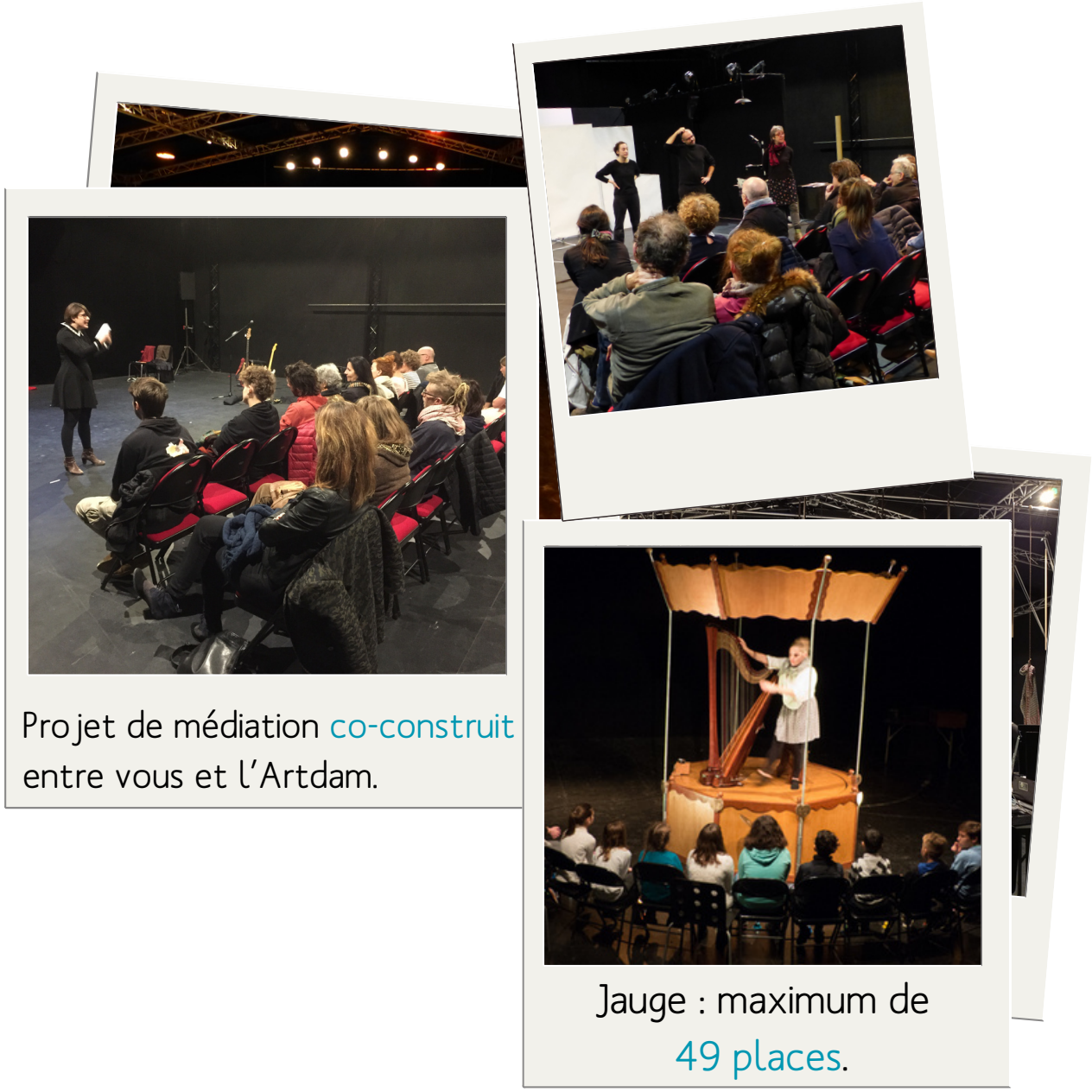

Projet de médiation co-construit entre vous et l'Artdam.

Jauge : maximum de 49 places.

EQUIPEMENTS A VOTRE DISPOSITION

LE PLATEAU DE CRÉATION

Equipement éclairage

Matériel scénique

Grill autoporté fixe (34 kg/ml et 200 kg par point)
Hauteur minimum sous structure (cour-jardin) : 3,80 m
Hauteur maximum sous structure (centre plateau face/lointain : 5,10 m
Câble Multipaire 6 circuits de 16A sur chaque traverse (4)
Tour de réglage lumière
Kit de prolongateurs 16A mono : 10 x 3m + 10 x 5m + 10 x 10m + 6 x 20m & 6 multiprises
10 doublettes
4 pieds d'éclairage h: 2,5m
Accroche possible cour et jardin sur tube diamètre 50mm - hauteur réglable
2 prises murales P17 tétrapolaires 32A (sur 1 disjoncteur 32A)

Projecteurs

16 projecteurs Scénilux Plan convexe 1000 W
10 projecteurs PAR 64 CP62 1000 W
6 découpes RJ 614S (15°-42°) 1000 W
8 projecteurs Led ETC Desire D40 Lustr + 110 W (RGBW + Ambre Cyan & Indigo)

Régie et gradateur

Pupitre AVAB Presto 120 circuits (disponible sur grill)
24 circuits de gradateur de 3 KW (disponible au sol)

Equipement son

Diffusion principale

Système D&B série Q
2 clusters de 2 enceintes Q1
2 enceintes de Sub Basse D&B Qsub

Diffusion retour

Système Nexo composé de 2 enceintes PS10 (400 W)

Régie

Console Yamaha O3D (8 micros + 8 entrées lignes), 4 auxiliaires + 2 Fx

Sources

Microphone Shure SM58

Description du plateau de création

Parquet (noir) sur lambourdes
Plancher de sol fixe utile de 13 m x 13 m
Fond de scène velours noir avec dégagement de 2 m X 14 m
Passerelle de service : à la face 14 m X 3 m

LES LOGES

1 loge 4 personnes avec miroirs, douche et toilettes
1 loge 8 personnes avec miroirs
1 salle catering avec espace restauration équipée

AUTRES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

Dans le cadre de la convention, une enveloppe d'un montant de 100€ HT par semaine est mise à votre disposition pour l'utilisation de matériel technique du parc de l'Artdam.
Au-delà du montant de cette enveloppe, toute demande de location de matériel supplémentaire sera facturée aux tarifs en vigueur à l'Artdam, réduits de 50% (sous réserve de disponibilité). Votre demande devra s'effectuer auprès de Philippe, directeur technique, minimum un mois avant votre résidence (philippe.maillet@artdam.asso.fr).
Le matériel technique vous sera remit, via un bon de sortie signé par l'équipe du parc de matériel. Vous en serez responsable durant toute la durée d'occupation du plateau de création, selon les conditions générales d'utilisation en vigueur et disponibles à l'Artdam.

Si un nouveau besoin technique survient durant votre résidence, faites-le nous savoir le plus rapidement possible pour tenter de trouver une solution !

Notre catalogue de matériel est disponible sur notre site internet www.artdam.fr

PLAN DU PLATEAU

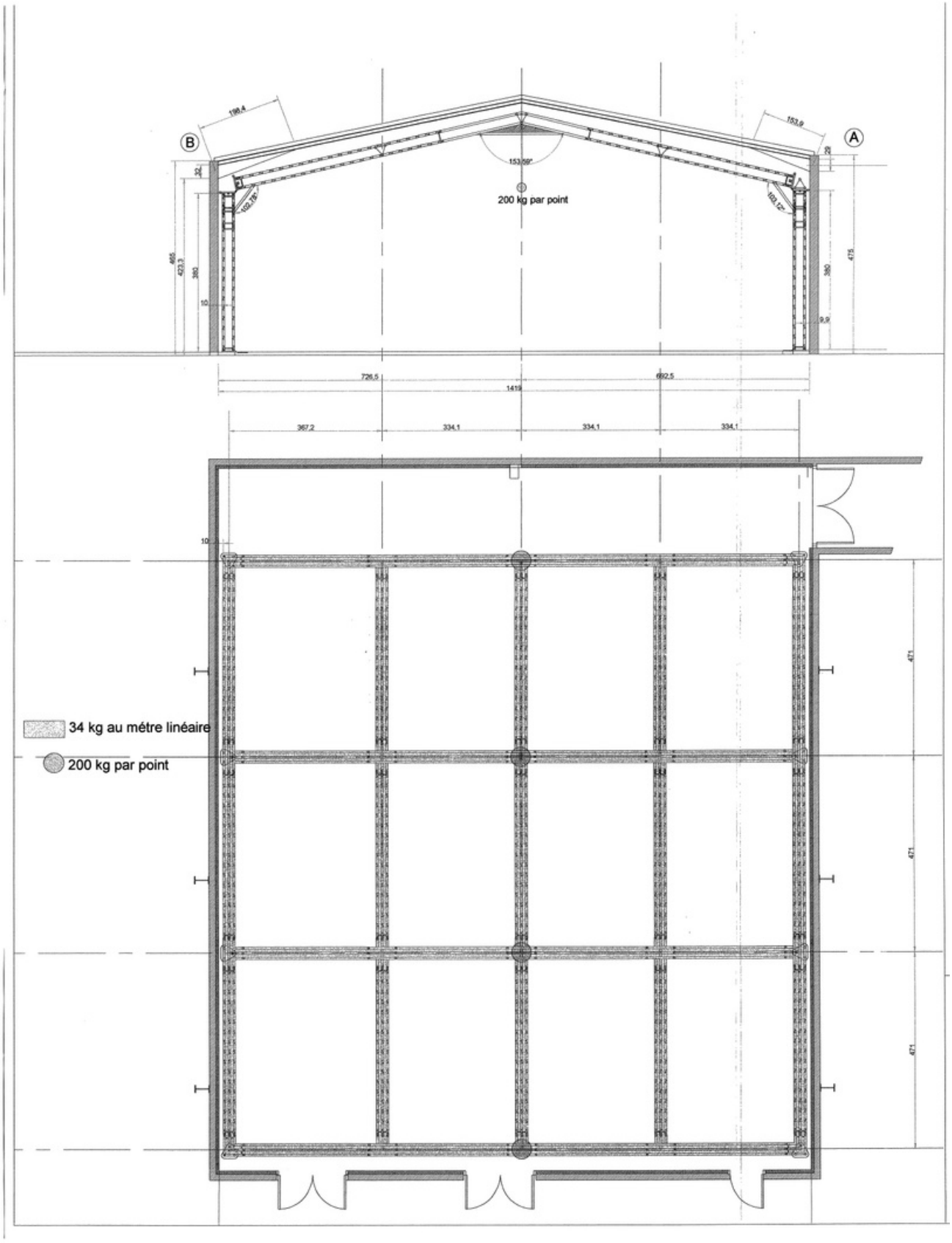

RÈGLEMENT D'OCCUPATION

Tout occupant accueilli sur le plateau de création de l'Artdam doit se conformer au présent règlement ainsi qu'aux lois en vigueur. La volonté de celui-ci est de permettre l'utilisation des installations pour la satisfaction pleine et entière de toutes et tous, tout en veillant scrupuleusement au respect des lieux et matériels mis à disposition. La vocation de ce règlement n'est, en aucune façon, de limiter la liberté d'évolution dans les installations mais au contraire de préserver la qualité de celles-ci.

STATIONNEMENT

Le stationnement des véhicules s'effectuera sur le parking de l'Artdam, face à l'entrée du plateau de création. Aucun véhicule ne pourra stationner devant les quais de déchargement ou sur les rampes d'accès aux entrepôts. La circulation sur le parking doit se faire à vitesse modérée, soit 15km/h.

ÉTAT DES LOCAUX

L'occupant s'oblige à tenir en bon état l'ensemble des lieux mis à sa disposition et a la responsabilité de signaler toute anomalie qu'il serait amené à constater.
Après utilisation, la salle devra être laissée en parfait état de propreté et l'occupant s'assurera que :

- les déchets et détritus seront évacués et traités de manière appropriée : les déchets ménagers peuvent être déposés dans ls conteneurs extérieurs, les déchets spécifiques doivent être recyclés en déchetterie
- les sanitaires seront laissés propres, les points d'eau fermés
- lumières, sonorisation et tous appareils électriques seront éteints
- l'ensemble des portes seront fermées et la porte extérieure verrouillée
- l'alarme sera mise en route
- les clés seront rendues dans le délai et selon les modalités pévues

MONTAGE ET DÉMONTAGE

Le déchargement et le chargement de décor et de matériels se feront par la rampe d'accès du parc technique, en ayant informé au préalable votre interlocutrice. A l'exception de ces temps-là,vous n'êtes pas autorisé(e) à traverser le parc technique, hors personnel habilité.

CATERING

Une salle catering est mise à disposition de l'occupant pour la confection et/ou prise de leur repas. Elle comprend un four à micro-ondes, une plaque vitrocéramique, un réfrigérateur, une cafetière électrique et une bouilloire.
Les repas ne peuvent être pris que dans cet espace. La nourriture, le thé et le café ne sont pas fournis par l'Artdam.

TABAC, PRODUITS ILLICITES ET ALCOOL

L'ensemble des locaux est non-fumeur. Il est interdit de pénétrer dans les locaux sous l'emprise de produits illicites. La consommation d'alcool est interdite dans l'enceinte des locaux, sauf nécessité liée au spectacle. La consommation modérée de vin, cidre et bière est tolérée exclusivement au cours des repas.

MESURES SANITAIRES

L'occupant s'engagera à respecter les éventuelles consignes sanitaires mises en place à l'Artdam et restera vigilant à faciliter les gestes barrières lorsque le personnel de l'Artdam intervient.

En cas de non-respect, une tarification forfaitaire sera appliquée, selon les tarifs en vigueur à l'Artdam.
Toute dégradation engagera la responsabilité de l'utilisateur, qui devra remettre en état à sa charge.

L'ACCUEIL À LA MAISON DU COMMUN

LE FONCTIONNEMENT

La Ville de Longvic met à disposition une maison pendant votre résidence au plateau de création de l' Artdam. Pour bénéficier de cet hébergement, une convention avec la ville devra être établie (après confirmation des 2 parties).
Contactez : nathalie.sugy@ville-longvic.fr / 03 80 68 44 07

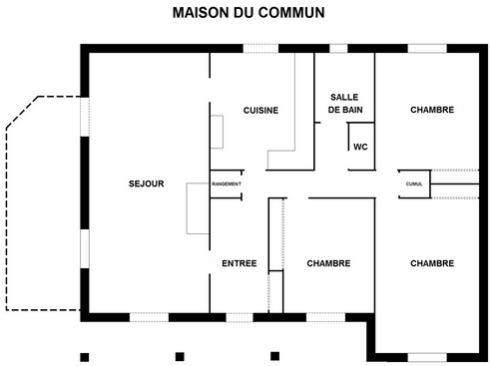

Seuls les fluides sont à votre charge, à raison de 15€ht par personne et par semaine.
A prendre en compte (car pas de dérogation possible) :
La maison n'est pas adaptée aux bébés ni enfants.
De plus, les animaux, même les plus petits et les plus gentils, ne peuvent pas être accueillis dans le logement ni à l'extérieur de celui-ci.

En contrepartie, vous proposerez une action culturelle à Longvic. Vous aurez carte blanche pour cette médiation permettant une rencontre avec les habitants. Celle-ci sera à valider avec les équipes de la ville qui trouveront le public et définiront le lieu.

L'ÉQUIPEMENT

La maison peut héberger maximum 8 personnes.
Elle comprend :

- une chambre de 4 lits simples
- une chambre de 3 lits simples
- une chambre avec un lit double
- 1 salle de bain avec baignoire
- des toilettes séparées
- 1 grande cuisine équipée (vaisselle incluse)
- 1 séjour avec grande table
- 1 grande véranda pouvant servir d'espace de travail
- 1 hall
- 1 grande cour jardinée pour stationner vos véhicules

Le linge de maison (serviettes et draps) ainsi que le ménage de fin de séjour sont à prévoir par l'occupant.

AUTOUR DE L'ARTDAM

SE RESTAURER

La Petite Taverne Slava €€
20 rue du professeur Louis Néel - Longvic
Plat unique
06 09 41 39 33
à 100 m (3 min à pied)

Marie Blachère €
2 rue professeur Louis Néel - Longvic
Boulangerie et restauration
03 80 72 62 52
à 200m (5 min à pied)

Chez Cocotte et Moustache €€
4 bis boulevard Eiffel - Longvic
Cuisine française
03 80 65 21 84
à 100 m (4 min en voiture)

Brasserie L'EtaP €€
3 boulevard Effeil - Longvic
Brasserie
03 80 36 11 96
à 2 km (5 min en voiture)

Brasserie Les Douanes €€
2 rue du Port - Longvic
Brasserie
03 80 36 72 78
à 1,5 km (3 min en voiture)

La Caravella €
1 rue Roland Dorgeles - Longvic
(parking de l'intermarché)
Camion pizza (uniquement le mercredi)
06 07 87 54 43
à 100m (4 min en voiture)

BOIRE UN VERRE

Le Café de l'industrie
Bar, café, planchas
15 rue des Godrans - Dijon

L'Âge de raisin
Bar à vins
67 rue Berbisey - Dijon

La Roue Libre
Bar, café et galerie
13-15 rue A. comte - Dijon

Les BerToM
Pub irlandais
32 rue Monge - Dijon

L'Antre II Mondes
Bar à musique
21 rue d'Ahuy - Dijon

LES SUPERMARCHÉS

Grand Frais
2 rue Professeur Louis Néel - Longvic

Intermarché Super
1 rue Roland Dorgeles - Longvic

Leclerc Drive
Rue Professeur Louis Néel - Longvic

Géant Casino
Rue de Longvic - Chenôve

BUREAU DE POSTE

Bureau de Poste de Longvic
30 B route de Dijon - Longvic

Si votre courrier est déjà affranchi, vous pouvez nous le déposer à l'accueil, le service de poste passe tous les jours à l'Artdam relever le courrier.

BUREAUX DE TABAC / PRESSE

Tabac la Colombière
84 route de Dijon - Longvic

Samuel Brisson
20bis route de Dijon - Longvic

Loto Tabac Presse
163 rue d'Auxonne - Dijon

PHARMACIES

Pharmacie Michiels
1 rue Guynemer - Longvic
03 80 65 15 88

Pharmacie du Centre
20 B route de Dijon - Longvic
03 80 66 30 51

Pharmacie du Brief du Moulin
9 bis rue du Bief du Moulin - Longvic
03 80 66 63 65

CHU DE DIJON
Centre Hospitalier Universitaire
1 rue du Professeur Marion - DIJON

Numéros d'urgence

15 SAMU
17 POLICE
18 POMPIERS
112 URGENCES

LES CINEMAS

Pathé
12 parvis de l'UNESCO - Dijon

Ciné Cap Vert
rue du Cap Vert - Quetigny

Le Darcy
8 place Darcy - Dijon

l'Eldorado
Cinéma d'art et d'essai
21 rue Alfred de Musset- Dijon

Olympia
16 avenue Maréchal Foch - Dijon

LES THÉATRES

Théâtre Dijon Bourgogne
Centre Dramatique National de Dijon
rue de Danton - Dijon

L'Athénéum
Campus universitaire - Dijon

La Minoterie
Création jeune public
75 av. Jean Jaurès - Dijon

Le Bistrot de la Scène
203 rue d'Auxonne - 21000 Dijon

Théâtre Mansart
94 Bd Mansart - Dijon

Opéra de Dijon
11 Bd de Verdun - Dijon

LES SALLES DE MUSIQUE

Le Cèdre
rue Armand Thibaut - 21300 Chenôve

La Vapeur (SMAC)
42 av. de Stalingrad - 21000 Dijon

Espace autogéré des Tanneries
37 rue des Ateliers - 21000 Dijon

Le Zénith
Parc de la Toison d'Or
Rue de Colchide - 21000 Dijon

LES MUSÉES

Musée Archéologique
5 rue du Docteur Maret - Dijon

Musée des Beaux Arts
1 rue Rameau - Dijon

Musée Magnin
4 rue Bons Enfants - Dijon

Jardin des Sciences
14 rue Jehan de Marville - Dijon

Musée de la Vie Bourguignonne
17 rue Saint Anne - Dijon

Le Consortium
Centre d'art contemporain
37 rue de Longvic - Dijon

Cité de la Gastronomie et du Vin
Expositions, shopping gourmand
37 rue de Longvic - Dijon